

LA COMMANDE PUBLIQUE EN TOUTE SÉCURITÉ

Objectifs : Sécurisation de la commande publique, connaissance de la réglementation, viabilité d'un marché, montage des pièces administratives et techniques, validation de l'offre, gestion du marché

Prérequis : Connaissance du secteur public et de la commande publique

Déroulement pédagogique : Cours, mise en situation, travail par groupe, présentation d'outils et de Méthodes.

Suivi et Évaluation : Évaluation par les participants et remise d'une attestation de formation

Destinataires : Élus, Directeur Général des Services, Directeur Général Adjoint, responsable juridique, responsable marché public, universitaires, entreprises soumettant des appels d'offres, associations.

Durée : 1 jour, 2 jours (préconisé)

Coût : 990 €HT / 1450 €HT



“1 euro,
un marché
public, une
responsabilité
publique”

NB



La commande publique est au cœur de l'activité administrative. Sa réglementation, mouvante, s'intègre au sein d'un processus de réforme depuis l'ordonnance du 23 juillet 2015 et s'applique aux marchés publics, aux délégations de service public, aux concessions et aux partenariats public-privé. Les objectifs sont la modernisation du droit de la commande publique qui passe par sa simplification et sa sécurisation, son ouverture aux PME et l'intégration de bénéfices sociaux et environnementaux.

Le nouveau code de la commande publique est entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 et l'actualité réglementaire et jurisprudentielle la concernant est riche.

Dans ce contexte, les acteurs engagés dans les marchés publics, qu'ils relèvent du secteur public ou privé, ne peuvent faire l'impasse sur la connaissance et la pratique de la commande publique ainsi redessinée.

De la détermination du besoin à la viabilité du projet, de la préparation et de l'exécution au suivi du marché, cette formation propose une vue globale de la gestion sécurisée et optimisée de la commande publique. Elle constitue un guide pour un pilotage vertueux des marchés publics.

Elle propose en outre :

• deux zooms, d'une part sur l'analyse des offres et la communication aux candidats, et d'autre part sur le contentieux des marchés publics,

• un modèle de règlement intérieur des achats, adaptable.

Un nota bene sur « le souhait de l'élu, de « sa décision » à la délibération de l'organe délibérant » propose une réflexion sur la conduite à tenir et met en exergue les écueils à proscrire.



PLAN DE LA FORMATION

Vue globale de la commande publique

Les règles fondamentales des marchés publics (loyauté, transparence, sauvegarde des deniers publics, concurrence et égalité).

Les acteurs (la personne responsable du marché, le titulaire, co et sous traitants, le comptable public).
Les éléments incontournables (objet, prix, durée, délais de réponses et d'exécution, cahier des charges).

QUID des différentes procédures de marchés publics

La définition du besoin.
Les types de procédures.
Synthèse des seuils de procédures.
Élaboration du DCE.

Passation et exécution du marché

Connaissance des règles de passation : de la publicité à la signature du marché (analyse des offres, négociation, conclusion du marché).
Exécution et suivi du marché

jusqu'à son terme (gestion du marché, modification ou adaptation, fin de la relation contractuelle).

Zoom sur l'analyse des offres et l'information des candidats

Offres anormalement basses, irrégulières, inacceptables et inappropriées.
Quelle communication, quelles informations aux candidats en cours de procédure ?

Construire son règlement des achats (modèle de règlement interne adaptable)

Zoom sur le contentieux des marchés publics

NB : « le souhait de l'élu, de « sa décision » à la délibération de l'organe délibérant »

Prévention du conflit d'intérêts, actualités, retours d'expérience, les précautions individuelles de l'agent public.